

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AU PELLES CHALLENGE 2025

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités de participation au "Pelles Challenge 2025" organisé par FEDERREC et ses syndicats régionaux dans le cadre des Journées Techniques Régionales et de la Journée Technique Nationale.

Article 2 : Dates et lieux

Le Pelle Challenge se déroulera aux dates et lieux suivants :

- **10 avril 2025** - MTB & Arc-en-ciel Recyclage, Trept (38) - FEDERREC CENTRE ET SUD-EST et FEDERREC SUD-MÉDITERRANÉE
- **24 avril 2025** - EN2R, Lomme (59) - FEDERREC HAUTS-DE-FRANCE
- **20 mai 2025** - Big Bennes, Soignolles-en-Brie (77) - FEDERREC RÉGION PARISIENNE et FEDERREC EST
- **27 mai 2025** - Site militaire Bussac, Bordeaux (33) - FEDERREC NOUVELLE-AQUITAINE
- **17 juin 2025** - Clerc Verts, Bélesta-en-Lauragais (31) - FEDERREC OCCITANIE
- **24 juin 2025** - Romi, Miniac-Morvan (35) - FEDERREC OUEST
- **1er juillet 2025** - Rochexpo, La Roche-sur-Foron (74) - Finale nationale - FEDERREC NATIONAL

Article 3 : Conditions de participation

La participation au Pelles Challenge est ouverte à toute personne remplissant les conditions suivantes :

- Être adhérent ou partenaire de FEDERREC ;
- Être titulaire d'un permis ou d'une autorisation valide permettant la conduite d'une pelleteuse ;
- Fournir une attestation d'aptitude physique et une assurance en responsabilité civile couvrant la participation à l'événement.

Article 4 : Modalités d'inscription

Les inscriptions doivent être effectuées auprès de l'organisateur avant la date limite fixée par chaque événement. L'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 5 : Catégories et épreuves

Les participants peuvent concourir dans une ou deux catégories de pelles :

- Pelle à pince
- Pelle à grappin

Chaque catégorie comprend deux épreuves :

1. **Épreuve de rapidité** : Réalisation d'un parcours chronométré.
2. **Épreuve d'agilité** : Test de précision et de maniabilité.

Le classement est établi en fonction du cumul des points obtenus lors des épreuves.

Article 6 : Sécurité et obligations des participants

- Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire.
- Tout comportement dangereux ou non conforme aux règles de sécurité entraînera une exclusion immédiate.
- Les participants s'engagent à respecter les consignes des organisateurs et du personnel encadrant.

Article 7 : Jury et désignation des vainqueurs

Le jury, composé de professionnels du secteur, attribuera les points et proclamera les vainqueurs de chaque catégorie. Les gagnants des épreuves régionales seront qualifiés pour la finale nationale du 1er juillet 2025.

Article 8 : Prix et récompenses

Des récompenses seront attribuées aux vainqueurs de chaque catégorie à l'issue des épreuves régionales et nationale.

Article 9 : Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dommage corporel ou matériel survenant lors du challenge, sauf en cas de faute avérée de son fait. Les participants sont responsables de leur propre assurance.

Article 10 : Acceptation du règlement

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à PARIS, le 20/02/25.